



## SPASEEN-FO

*Syndicat des Personnels  
Administratifs des  
Services Extérieurs de  
l'Education Nationale*

Montreuil,  
le 22 juin 2015

### **Revalorisation salariale : PATIENCE, on compte...**

Le calendrier présenté par la ministre s'échelonne de 2016 à 2020...

#### **Catégorie C :**

Intégration à terme de 4 points de prime dans le traitement indiciaire...

31 euros de revalorisation à terme, en 2020, incluant les points de revalorisation donnés en 2014 et 2015...

#### **Catégorie B :**

6 points de prime intégrés dans le traitement indiciaire, puis revalorisation en 2017-2018

A terme, +40€... en 2020

#### **Catégorie A :**

9 points de prime intégrés en point d'indice à l'horizon 2018 puis revalorisation 2017 à 2020...

6 - 8, rue Gaston Lauriau 93  
513 MONTREUIL CEDEX  
Email : [spaseen@fo-fnecfp.fr](mailto:spaseen@fo-fnecfp.fr)  
Site : <http://www.fo-spaseen.fr>

## Négociations Carrières et rémunérations : Doutes et questionnements

Le SPASEEN-FO a pris acte du projet de nouvelles grilles présenté par la Ministre de la Fonction publique aux organisations syndicales mardi 16 juin 2015.

Marylise Lebranchu a indiqué que cette proposition conclura, le 9 juillet, les discussions Parcours professionnelles Carrières et Rémunérations – Avenir de la Fonction publique, et serait la dernière que ferait le gouvernement, édulcorant certaines modalités qui rendent complexe une analyse complète de ses propositions.

Elle n'a présenté aucune des mesures de reclassement induites par la nouvelle grille. Elle propose un cadre statutaire commun aux 3 FP, souhaite réduire le nombre de corps dans la FPE et envisage de simplifier les régimes indemnitaires.

Elle transforme quelques euros du régime indemnitaire en points indiciaires ce qui n'améliorera pas les salaires, mais uniquement de quelques euros les pensions.

Elle a reporté toute discussion sur le dégel du point d'indice, proposant un rendez-vous salarial au printemps 2016.

Le projet ne satisfait pas nos principales revendications :

- Il évacue la refonte globale de la grille indiciaire de la Fonction publique.
- Il ne répond pas à la perte de salaires que les agents ont connue depuis 2000 et qui se chiffre à 16%, soit l'équivalent de 2 mois de salaire par an.
- Il fait de l'inter ministérialité et de la fusion des corps, donc de la remise en cause des statuts particuliers, un prérequis inacceptable.

Si la ministre propose de renforcer les écarts entre les 3 catégories pour mieux prendre en compte les niveaux de qualification différents et les missions des C, B et A, elle ne propose aucun plan massif de requalification qui permettrait à des agents de bénéficier d'une promotion réelle alors même qu'ils exercent majoritairement au quotidien des missions qui ne relèvent pas de leur catégorie.

### **Les agents attendent mieux qu'un marché qui apparaît plus que tronqué.**

Pour le SPASEEN-FO, lier une revalorisation salariale à un accord global est une forme de chantage inacceptable, alors même qu'aucune des mesures avancées ne représentera pour les agents un réel gain permettant à minima le rattrapage des pertes de salaires subies depuis 2000, voire pire, alors que toutes tournent le dos à la revendication essentielle qui est la revalorisation générale du point d'indice!

Enfin, l'accord, mis en place jusqu'en 2020, figerait pour plusieurs années toutes possibilités de vraies négociations.

**C'est toute la grille et le point d'indice, communs à tous les agents, qu'il faut revaloriser à la hauteur des pertes de salaire que chacun a subies !**

### **C'est pourquoi le SPASEEN-FO continue de revendiquer :**

- **50 points d'indice et 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement pour rattrapage partiel de la baisse des traitements!**
- **Une vraie refonte des grilles indiciaires, avec un départ à 120% du SMIC et offrant de véritables perspectives de carrière aux agents**